



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Message adressé par SM le Roi aux participants à la célébration de la Journée Mondiale de la Santé

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message aux participants à la célébration de la Journée Mondiale de la Santé, organisée pour l'année 2019 à Rabat sous le thème "Soins de santé primaires : la voie vers la couverture santé universelle".

Voici le texte intégral du Message royal dont lecture a été donnée par le ministre de la Santé, M. Anass Doukkali:

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable, de prime abord, d'adresser nos remerciements à l'Organisation mondiale de la Santé pour avoir choisi le Royaume du Maroc, et la ville de Rabat précisément, pour accueillir la célébration de la Journée mondiale de la Santé pour l'année 2019.

Nous voudrions, à cette occasion, saluer les grands efforts qu'a déployés l'OMS, avec, à sa tête son Directeur général, Son Excellence

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, en coordination avec le gouvernement marocain, pour assurer les conditions favorables à la réussite de cette importante manifestation internationale.

A cet égard, Nous ne pouvons que Nous féliciter du choix du thème pour la commémoration de cette Journée, à savoir "soins de santé primaires : la voie vers la couverture santé universelle ", et ce, au vu de l'intérêt particulier que Nous n'avons de cesse de porter au système de protection sociale, en général, et à la santé des citoyennes et citoyens, plus particulièrement.

De fait, l'importance capitale que revêtent les soins de santé primaires, en général, et notamment dans le cadre du Système de santé, procède du fait qu'ils constituent un dispositif couvrant toutes les composantes de la société, et ciblant les besoins et les priorités des individus, des familles et des communautés. L'enjeu est de prendre soin de leur santé, dans ses aspects physique, psychique et social, de manière globale et interdépendante, en termes de conseil, de prévention, de soins et de réhabilitation.

De même, le système de soins de santé primaires repose sur l'engagement à réaliser la justice sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé, ainsi que sur la reconnaissance du droit fondamental de jouir du meilleur état de santé possible, comme le stipule l'Article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et le prévoit la Constitution de l'OMS de 1948.

Si la mise à disposition des ressources financières et humaines appropriées en matière de santé est indispensable pour garantir les soins de santé primaire, il est impératif d'appréhender avec méthodologie les déterminants les plus larges de la santé, y compris les facteurs sociaux, économiques, environnementaux et comportementaux.

Ceci passe nécessairement par l'élaboration et l'adoption de politiques et de mesures sectorielles et intersectorielles, qui tiennent compte de ces facteurs dans leur ensemble, dans le cadre de la responsabilité partagée de tous les intervenants dans le domaine de la santé, ce qui leur dicte de conjuguer les efforts et de rationaliser les ressources.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que plus de la moitié de la population mondiale ne bénéficie pas de la couverture médicale de base, bien que la couverture santé universelle revête une importance extrême pour les individus et la collectivité, comme elle l'est aussi pour les systèmes de santé, et, bien au-delà, pour la communauté internationale tout entière.

La couverture-santé universelle n'est pas un objectif hors de portée, tout comme elle n'est pas l'apanage des seuls pays avancés. Nombre d'expériences ont en effet montré, de façon tangible, que cet objectif est parfaitement réalisable, quel que soit le niveau de développement d'un pays.

Toutefois, pour honorer cet engagement, il convient de réunir certaines conditions fondamentales dans le système de santé. Parmi lesquelles figurent l'adoption d'une politique médicamenteuse pertinente, visant à garantir l'accès aux médicaments élémentaires dont dépendent les programmes prioritaires de santé publique, et l'encouragement de la production locale de médicaments génériques et de matériel médical de qualité, dans l'optique d'atteindre la souveraineté médicamenteuse.

Parallèlement, pour réaliser cet objectif, il convient de renforcer la protection financière des individus et des familles, de sorte à éviter que les citoyens, particulièrement ceux à revenus limités, ne soient contraints à recourir à leurs fonds propres, pour payer la majeure partie des frais de soins.

Au demeurant, les pays doivent conjuguer leurs efforts pour conférer plus d'efficacité à leurs actions tendant à réaliser le troisième Objectif parmi ceux du Développement Durable, à savoir permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge, à l'horizon 2030, tel que le Maroc, à l'instar des autres membres de la communauté internationale, en a pris l'engagement.

Par ailleurs, la couverture-santé universelle doit prendre en considération certaines priorités, dont la veille épidémiologique, la lutte contre les épidémies transfrontalières et le renforcement des systèmes de santé. Y font partie également la contribution au développement socio-économique et la satisfaction des besoins et des attentes des populations, en matière de santé et des coûts y afférents.

De même, la couverture-santé universelle n'est pas tributaire du financement seulement, ni ne se limite aux efforts exclusifs du secteur de la santé. Mais, elle suppose en outre la prise d'un ensemble de mesures propres à assurer un accès égal et équitable aux services de santé, et réaliser le développement durable, l'insertion et la cohésion sociales.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Les soins de santé primaires revêtent une importance capitale dans la

mesure où ils permettent l'instauration de la couverture-santé universelle, à travers l'adoption de mécanismes mutualistes et solidaires permettant de faire face aux risques et à la tendance exponentielle des dépenses de santé, en réponse aux grandes mutations qui s'opèrent dans le monde, et qui défient les systèmes de santé et leurs modalités de financement.

Aussi, est-il nécessaire, pour assurer l'efficacité des soins de santé primaires, de mettre en place des instruments novateurs de financement, particulièrement au vu d'un contexte général marqué par l'augmentation des dépenses de santé, le vieillissement rapide de la population mondiale, la prévalence des maladies chroniques et la disponibilité de nouveaux traitements à coût élevé. Cela implique, en premier lieu, de rechercher des mécanismes à même d'enrayer les déperditions dans les financements et de réduire l'inefficience.

C'est pourquoi, Nous soulignons la nécessité d'enclencher une dynamique nouvelle pour dépasser les différents obstacles et contraintes. L'amélioration du système des soins de santé primaires devra s'inscrire comme un des piliers majeurs de cette dynamique, concomitamment à l'engagement de progresser vers l'atteinte de la couverture-santé universelle, à l'horizon 2030.

C'est bien là l'objectif que Nous nous efforçons d'atteindre, via la mise en place et le renforcement des politiques de protection sociale, et la poursuite de la mise en œuvre progressive de la couverture médicale de base, de façon à l'étendre à l'ensemble des citoyens, toutes couches sociales et toutes catégories confondues.

Le Maroc a d'ores et déjà franchi d'importantes étapes dans l'instauration des Régimes de Couverture médicale de base, comme en témoignent l'entrée en vigueur, en 2005, de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et la généralisation, en 2012, du Régime d'Assistance Médicale (RAMED). En outre, une panoplie de mesures a été prise afin d'élargir l'accès aux régimes d'assurance maladie aux étudiants du secteur public et de la formation professionnelle, ainsi

qu'aux immigrés et aux parents des assurés.

Le Maroc s'est également engagé dans la mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire de base au profit des professionnels, des travailleurs indépendants et des non-salariés. L'objectif final étant de compléter le projet de Couverture santé universelle et permettre l'accès équitable aux services de santé, comme le stipule la Constitution du Royaume du Maroc.

Nous voudrions cependant exhorter le gouvernement à diligenter l'adoption des textes législatifs et réglementaires portant sur la réforme des soins de santé primaires, et à poursuivre l'élargissement de l'AMO. Il s'agit, en l'occurrence, de permettre le renforcement de l'accès à des soins de santé de proximité répondant aux standards de qualité, à coûts raisonnables, tout en conférant davantage de responsabilité aux régions, dans le cadre de la régionalisation avancée et de la déconcentration administrative.

A cet égard, Nous tenons à exprimer nos remerciements à l'OMS, pour son soutien constant au Royaume du Maroc dans ses efforts pour l'amélioration du système de santé national, l'optimisation des prestations de santé offertes aux citoyens et la lutte contre les maladies, notamment dans le cadre de la réforme des soins de santé primaires, et de l'Accord de la Stratégie de coopération conclu entre le Maroc et l'OMS pour la période 2017-2021.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Nous voudrions saisir cette opportunité pour saluer hautement le rôle d'avant-garde que joue l'OMS, en matière de soutien au processus de mise en place de la couverture santé universelle.

C'est avec un grand intérêt que Nous attendons les conclusions et les recommandations pertinentes qui émaneront de cette assemblée mondiale, qui, Nous l'espérons, conforteront la dynamique actuellement à l'œuvre dans ce secteur vital.

En vous souhaitant la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, et un agréable séjour parmi nous, Nous implorons le Très-Haut de couronner vos travaux de succès.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

-MAP-08/04/19